



Traité Nazir

Michna 3 - Chapitre 6

סתם נזירות, שלושים ימים. גילח או שגילה חותם ליסטים, סותר שלושים יום. נזיר שגילה בין בזוג בין בתער, או שסיפסף כל שהוא-חייב. נזיר חופף ומפספס, אבל לא سورק; רבי ישמעאל אומר, לא יחוּפֵב באדמה, מפני שהוא משרת את השיער.

[Un vœu de] Nézirout [qui a été prononcé] sans en préciser [la durée prend effet pendant] trente jours.
S'il s'est rasé ou si des brigands l'on rasé, il perd trente jours.

Un Nazir qui s'est coupé les cheveux, soit avec une paire de ciseaux soit avec une lame, ou qui s'est arraché ne serait-ce qu'un cheveu, est sanctionné.

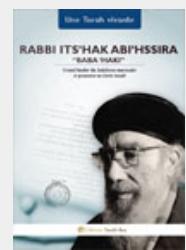
Un Nazir a le droit de se frotter [les cheveux], et de se coiffer avec la main mais pas avec un peigne.

Rabbi Yichma'el dit :

« Il ne doit pas faire de shampoing avec de la terre car elle fait tomber les cheveux ».

Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions